

## **10 février 2025**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25 rue de l'Église, Notre-Dame-de-Ham, le lundi 10 février 2025 à 20h, à laquelle sont présents : M. Steve Roy, M. Michel Blondin, Mme Cathy Bishop, M. Éric Pariseau; formant quorum sous la présidence du maire Serge Tremblay.

Mme Geneviève Boutin, directrice générale, greffière-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

M. Serge Tremblay constate le quorum, ouvre la séance et ouvre la séance.

M. Serge Tremblay fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Michel Blondin d'adopter l'ordre du jour tel que proposé. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

### **Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 13 janvier 2025
4. Adoption des comptes à payer
5. Dépôt des comptes relatifs à la délégation de pouvoir de la direction générale
6. Dépôt confirmation paiement déduction à la source
7. Période de questions sur les comptes
8. Rapport des élus
9. Dépôt du rapport des postes en anglais, charte de langue française
10. Dépôt de la liste des fournisseurs comportant une dépense de plus de 2000\$ totalisant au moins 25 000\$
11. Résolution subvention municipale : FADOQ, Comité récréatif, SEHR
12. Résolution journée de la persévérance scolaire
13. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt pas billets (renouvellement programme fosse septique)
14. Résolution désignation inspecteurs régionaux
15. Résolution dérogation mineure DM25-01 de monsieur Bertrand Pouliot
16. Résolution acquisition logiciel Munys
17. Résolution acquisition portable
18. Résolution PGA-Eau
19. Avis de motion et présentation du règlement 456 concerne les tarifs des vidanges des boues 2025
20. Varia
21. Correspondance diverse
  - a. Fondation CLSC Suzor-Côté
22. Période de questions
23. Clôture et levée de la séance

Les personnes élues ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025 et confirmant en avoir pris connaissance, on en dispense la lecture. L'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025 est proposée par M. Éric Pariseau. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

### **ADOPTION ET PAIEMENT DES COMPTES**

Le montant du compte en banque s'élève au 31 janvier 2025 à 131829.07\$.

L'adoption des comptes est proposée par M. Michel Blondin. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

#	Fournisseurs	Description	Remb/Subv	Montant
1	Charest, 997,52\$	antigel, lumière, axle		967,89 \$
		fil		29,63 \$
2	Poste Canada	sondage Terre fertile	Terre fertile	36,02 \$
3	DHC Avocats	consultation générale		146,60 \$
4	Alain René	réparation		103,48 \$
5	FQM	règlement municipal		220,50 \$
6	Catherine Raymond	atelier stress	Criminalité	3 178,60 \$
7	Sonic, 3376,92\$	diesel		2 201,72 \$
		diesel		1 175,20 \$
8	Infotech	papeterie 2025, transport		47,94 \$
9	Buropro, 548,25\$	papier, fourniture		218,19 \$
		impression politique criminalité		298,94 \$
		papier, fourniture		31,12 \$
10	Hamel Propane, 988,50\$	location 2025, garage		528,71 \$
		location 2025, centre communautaire		459,79 \$
11	Techni-Consultant	honoraires prolongement aqueduc	TECQ	657,09 \$
12	MRC Arthabaska, 6441,92\$	surcharge carburant 2024, vidange fosse		893,45 \$
		surcharge carburant 2024, transport collecte		1 922,28 \$
		Inspecteur régional octobre-décembre 2024		3 626,19 \$
13	Télébec	téléphone usine		114,93 \$
14	Jessica Luttenbacher	remb. Produit hygiène lavable		50,00 \$
15	Hydro-Québec, 4582,72\$	centre communautaire		1 751,45 \$
		Parc, local des jeunes		689,95 \$
		Garage		2 141,32 \$
16	Ville de Victoriaville	approvisionnement eau	TECQ	164,00 \$
17	Ham-Nord	redevance août-décembre 2024		944,81 \$
18	Environor Canada	produit traitement eau		816,09 \$
			<b>Total:</b>	<b>23 415,89 \$</b>

### DÉPÔT DES COMPTES RELATIFS À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

L'adoption des comptes relatifs à la délégation de pouvoir de la direction générale est proposée par Mme Cathy Bishop. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

#	Fournisseurs	Description	Remb / Subv	Montant
1	Karine Villeneuve	ménage		354,37 \$
2	Dany Groleau	déneigement		324,00 \$
3	Mario St-Cyr	allocation cellulaire et camion		1 046,59 \$
4	Socan	franchise 2025		270,74 \$
5	Hydro-Québec	lumière de rue		152,82 \$
6	SIUCQ	contribution 2025		480,76 \$
7	WebDesign	hébergement site web		180,00 \$

8	Tourisme Centre-du-Québec	2025		172,46 \$
9	Ikea	rangement		34,96 \$
10	Poste Canada	timbre		455,30 \$
11	Commission transport Québec	registre exploitant véhicules lourds		74,50 \$
12	Serrurier Beaudoin	clef 15 rue Principale		35,01 \$
13	Excavation TF	2e versement cours		5 748,75 \$
14	Donald Limoge	2e versement chemins privés	remb citoyen	3 046,84 \$
15	MRC Artahabska, 23 023,64\$	vidange fosse	remb citoyen	259,73 \$
		Calendrier 2025		155,38 \$
		Écocentre		8,94 \$
		Traitement déchet		2 041,68 \$
		transport		4 918,91 \$
		1er versement quote-part		15 639,00 \$
15	123ink	encres		153,96 \$
16	FQM	adhésion 2025		1 273,28 \$
17	Canac	adoucisseur, poignée toilette		108,18 \$
18	Super C	Repas employé		68,97 \$
19	Sophie Séguin	CCU décembre 2024		15,00 \$
20	Camille O'Byrne	CCU décembre 2024		15,00 \$
21	Benoit Paquette	CCU décembre 2024		15,00 \$
22	Micel Roy	CCU décembre et février 2025		30,00 \$
23	Jacques Ramsay	CCU décembre et février 2025		30,00 \$
24	employés			13 382,04 \$
			<b>Total:</b>	<b>50 492,17 \$</b>

## DÉPÔT DE LA CONFIRMATION DES PAIEMENTS DES DÉDUCTIONS À LA SOURCE

Mme Geneviève Boutin dépose les rapports et la preuve de paiement des déductions à la source datée du 31 janvier 2025 et payée le 4 février 2025.

## PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES

Aucune question

## RAPPORT DES ÉLUS

Mme Cathy Bishop présente les activités prévues lors du carnaval du Comité récréatif N.D.H. du 21 au 22 février 2025.

M. Éric Pariseau annonce l'acquisition du nouveau camion de pompier par la Régie incendie des 3 Monts.

## DÉPÔT DU RAPPORT DE LA CHARTE DE LANGUE FRANÇAISE

Mme Geneviève Boutin dépose le rapport de la Charte de la langue française.  
Le rapport sera mis en ligne.

La municipalité de Notre-Dame-de-Ham n'a aucun poste en anglais et n'a reçu aucune plainte en lien avec la Charte de la langue française.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES FOURNISSEURS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2000\$ TOTALISANT AU MOINS 25 000\$**

Mme Geneviève Boutin dépose la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2000\$ passés au cours de l'exercice financier 2024 avec un même fournisseur lorsque l'ensemble de ces contrats comportent une dépense totale qui dépasse 25 000\$.

<b>Fournisseurs</b>	<b>Montant</b>
<b>Élévation inc.</b> Élévateur : 69 030.19\$	<b>69 030.19\$</b>
<b>Excavation Marquis Tardif</b> Travaux fuite d'eau : 3 213.55\$ Travaux réparation rang printemps : 12 747.86\$ Suite travaux printemps : 7 44.47\$ Travaux rang St-Philippe : 1 802.24\$ Réparation chemin : 1138.25\$ Niveleuse : 4 742.73\$ Travaux divers : 3 387.98\$ Fossé et bassin : 5 659.67\$ Réparation chemin (accident) : 452.72\$ Réparation rang : 1 787.57\$ Sable hiver : 11 678.23\$ Projet PAVL : 20 459.54\$ Vider bassin : 632.57\$ Niveleuse : 1 944.51\$ Chemin accès au puits : 7 852.79\$	<b>78 244.68\$</b>
<b>EXP</b> Mandat étude : 6 668.55\$ Mandat étude : 3 179.06\$ Mandat étude : 8 278.20\$ Mandat voirie : 17 019.87\$ Réfection rang 1 et 11 <sup>e</sup> rang : 16 429.93\$ Réfection diverses rues : 44 903.49\$ Étude caractérisation : 39 833.09\$ Réfection diverses rues : 1 931.58\$ Appel d'offres SEAO : 5 748.75\$ Réfection rang 1 et 11 <sup>e</sup> rang : 2 920.32\$ Étude de caractérisation : 20 885.21\$ Plan d'intervention : 22 192.77\$ Étude de fondation des rangs : 1 615.40\$ Rang 11 : 286.00\$ Surveillance de chantier : 18 246.73\$	<b>210 138.95\$</b>
<b>Groupe FJH construction inc.</b>	<b>222 035.10\$</b>
<b>Les constructions JM Perfection</b> Réparation centre communautaire : 56 693.08\$ Réparation garage : 390.92\$	<b>57 084.00\$</b>
<b>Les constructions Randard</b> Réparation pont 2 <sup>e</sup> rang sud : 98 747.43\$	<b>747.43\$</b>

## **2025-02-10-03 RÉOLUTION SUBVENTION MUNICIPALE : FADOQ, COMITÉ RÉCRÉATIF, SEHR**

Il est proposé par M. Steve Roy de verser les subventions municipales annuelles aux comités suivants :

- Comité récréatif N.D.H. inc : 6 500\$ (patinoire, camp de jour, fête familiale...)
- Service d'entraide des Hauts-Reliefs : 500\$ (cotisation annuelle pour l'aide alimentaire)
- FADOQ de Notre-Dame-de-Ham : 300\$ (activités de l'organisme)

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

## **2025-02-10-04 RÉOLUTION JOURNÉE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**

CONSIDÉRANT QUE l'éducation est un pilier fondamental du développement individuel et collectif, ainsi qu'un levier essentiel pour une société inclusive et prospère ;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire constitue un enjeu majeur pour garantir l'égalité des chances, promouvoir le plein potentiel des individus et renforcer la cohésion sociale ;

CONSIDÉRANT QUE la sensibilisation à l'importance de la persévérance scolaire contribue à mobiliser tous les membres de la communauté, en nourrissant un sentiment de responsabilité collective envers la réussite éducative ;

CONSIDÉRANT QUE chaque acteur de la communauté – parents, éducateurs, employeurs, élus et citoyens – peut agir pour encourager les jeunes et les adultes en formation à persévérer dans leur parcours éducatif ;

CONSIDÉRANT QUE la réussite éducative favorise non seulement l'épanouissement personnel, mais aussi le développement durable et la prospérité économique de notre région ;

CONSIDÉRANT QUE la création de liens significatifs avec les jeunes, notamment en valorisant leurs aspirations professionnelles, contribue à donner du sens à leur engagement scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre-du-Québec a besoin d'une relève compétente et qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique et répondre aux défis de demain ;

CONSIDÉRANT QUE la mobilisation en faveur de la persévérance scolaire constitue un investissement dans le capital humain de la région, en renforçant les bases d'un avenir durable ;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec organise chaque année, en février, une édition régionale des Journées de la persévérance scolaire pour valoriser les efforts des étudiants et mobiliser la collectivité ;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative offre une occasion unique pour tous de poser des gestes concrets d'encouragement, témoignant ainsi de notre engagement envers les jeunes et les adultes en formation ;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2004, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec a su rassembler les acteurs de la communauté autour d'une vision commune : soutenir le développement du plein potentiel des jeunes et des adultes en formation.

IL EST PROPOSÉ par Mme Cathy Bishop de déclarer que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham appuie les Journées de la persévérance scolaire 2025 par cette résolution.

Lors des Journées de la persévérance scolaire du 10 au 14 février 2025, nous nous engageons aussi à :

- porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire
- participer au mouvement régional d'encouragement Tope là !

**2025-02-10-05 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 184 500 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 18 FÉVRIER 2025**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham souhaite emprunter par billets pour un montant total de 184 500 \$ qui sera réalisé le 18 février 2025, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
387	184 500 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 387, la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**Il est proposé par M. Michel Blondin et appuyé par M. Steve Roy et résolu unanimement**

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 18 février 2025;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 18 février et le 18 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	15 200 \$	
2027.	15 800 \$	
2028.	16 500 \$	
2029.	17 200 \$	
2030.	18 000 \$	(à payer en 2030)
2030.	101 800 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 387 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 18 février 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

#### **2025-02-10-06 RÉOLUTION DÉSIGNATION INSPECTEURS RÉGIONAUX**

**CONSIDÉRANT** l'entente de service d'inspection avec la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska relativement à l'application des règlements d'urbanisme de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham;

**CONSIDÉRANT** les modalités applicables à ce service d'inspection;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de M. Steve Roy, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham désigne les personnes suivantes, à titre de personnes désignées au sens de l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales et de fonctionnaires responsables pour l'application et l'émission des permis prévus par la réglementation d'urbanisme, incluant les permis de puits et d'installation septique :

Amélia Lacroix

Daniel Moreau

Pénélope Houle

Philippe Habel

Vincent Roy

Samuel Jodoin

#### **2025-02-10-07 RÉOLUTION DÉROGATION MINEURE DM25-01 DE MONSIEUR BERTRAND POULIOT**

Cette demande concerne le lot # 6 206 697 du cadastre du Québec et est située dans la zone H7 du plan de zonage du règlement de zonage #327.

- a) **CONSIDÉRANT QUE** la demande vise à régulariser l'emplacement de la résidence construite en 2000;
- b) **CONSIDÉRANT QUE** le demandeur a obtenu un permis de construction et qu'il s'agit vraisemblablement d'une erreur lors de l'implantation de la résidence;
- c) **CONSIDÉRANT QUE** la situation est existante depuis l'an 2000 et qu'aucune problématique n'a été observée en 25 ans;
- d) **CONSIDÉRANT QUE** la demande vise de réduire la marge de recul avant de 7,5 m à 7,19 m, ce qui représente une dérogation de 4%;

- e) CONSIDÉRANT QUE le conseil juge que la dérogation est mineure et qu'elle respecte l'essence d'une dérogation mineure;
- f) CONSIDÉRANT QUE le refus de la demande causerait un préjudice sérieux au demandeur, car il devrait reculer la maison de 0,31 m;
- g) CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires voisins.
- h) CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande l'acceptation de la dérogation mineure.

#### EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. Éric Pariseau et adopté à l'unanimité que le conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure de monsieur Bertrand Pouliot afin de réduire la marge de recul avant de 7,5 m à 7 m pour les raisons précitées.

#### **2025-02-10-08 RÉOLUTION ACQUISITION LOGICIEL MUNYS**

Il est proposé par M. Éric Pariseau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham fasse l'acquisition de MUNYS.

#### **2025-10-02-09 RÉOLUTION ACQUISITION PORTABLE**

Il est proposé par M. Michel Blondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'acquisition d'un portable au coût de 1 135.38\$ avant taxes chez Buropro Citation.

## **2025-02-10-10 RÉOLUTION PGA-EAU**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

**CONSIDÉRANT QUE** la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens ;

**CONSIDÉRANT QUE** le *Plan de gestion des actifs* (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité et à offrir des services durables et de qualité conforme au niveau de service convenu ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

**CONSIDÉRANT QUE** la *Démarche de gestion des actifs municipaux* offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs ;

**CONSIDÉRANT QUE** le PGA maximise l'efficacité des ressources humaines et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive ;

**CONSIDÉRANT QUE** la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales ;

**II EST PROPOSÉ PAR M. STEVE ROY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE**

- La Municipalité s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux;

- La Municipalité s'engage à transmettre, au Ministère au plus tard le 31 décembre 2026, le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier;
- Le Conseil municipal approuve le document « *Démarche de gestion des actifs municipaux en eau* » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

### **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 456 FIXANT LA TARIFICATION APPLICABLE À LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES POUR L'ANNÉE 2025**

Avis de motion et présentation du projet de règlement donné par m. Michel Blondin que lors d'une prochaine séance du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham, sera présenté pour adoption le règlement numéro 442 fixant les taux établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2024. Séance tenante, en vertu des dispositions de l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), il dépose un projet de ce règlement, dont copie a été remise aux membres du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham.

Également, une copie de ce projet de règlement est annexée au présent avis de motion pour en faire partie intégrante.

### **CORRESPONDANCES DIVERSES**

Il est proposé par M. Éric Pariseau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer un montant de 250\$ à la Fondation CLSC Suzor-Côté.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Mme Chantal Côté demande des précisions sur le coût des vidanges de fosse septique.

Mme Chantal Côté pose des questions sur la répartition des sommes pour le règlement d'emprunt de la Régie incendie des 3 Monts.

**Clôture et levée de l'assemblée.**

Il est proposé par M. Éric Pariseau de lever la séance au 10 février 2025 à 20h30. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**Le maire, par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.**

Serge Tremblay, Maire

**Par la présente, la greffière-trésorière certifie qu'il y a les fonds budgétaires et crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.**

**En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.**

Serge Tremblay

Maire

Geneviève Boutin

Directrice générale  
greffière-trésorière